



MODIFICATION N° 2 datée du 8 avril 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019.

FONDS PH&N

Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du fonds suivant :

Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North

(le « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 8 avril 2020 apportée au prospectus simplifié du Fonds daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019 (le « prospectus simplifié »), renferme certains renseignements supplémentaires sur le Fonds. Le prospectus simplifié relatif au Fonds devrait être lu à la lumière de ces renseignements. Les expressions utilisées mais non définies dans la présente modification n° 2 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié. Les numéros de page renvoient aux pages de la version commerciale imprimée du prospectus simplifié.

Résumé

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a annoncé que les parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du Fonds sont de nouveau offertes aux nouveaux investisseurs, à compter du 6 avril 2020.

Modification

Avec prise d'effet le 6 avril 2020, le prospectus simplifié est par les présentes modifié comme suit :

1. Le tableau *Détail du Fonds* à la page 29 du prospectus simplifié est modifié par i) la suppression intégrale de la note 2 (insérée au moyen de la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019); ii) le remplacement de la note 3 par la note 2, et iii) le remplacement du renvoi actuel à la note 3 dans la colonne *Frais de gestion* de la cinquième ligne intitulée *Frais* par un renvoi à la note 2.
2. Le deuxième paragraphe de la rubrique *Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds* à la page 122 du prospectus simplifié (inséré au moyen de la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019) est supprimé intégralement.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire du Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2020

108395 (04-2020)